La Lettre Communale
Commune de Camps Saint-Mathurin

Année 2014

n°14

Le Mot du Maire

2014 s'efface avec ses mésaventures …
2015 s'ouvre à nous !!
Espérons qu'il nous apporte
Santé, Bonheur et Réussite !

Cette nouvelle année sera, pour nous, le début d'un changement annoncé ! Un nouveau Canton, une nouvelle Région et nous voilà rapprochés de l'Atlantique, est-ce logique ?...

Plus tard, en 2016, nous verrons la naissance d'une nouvelle Communauté de Communes regroupant Argentat, Mercoeur et St Privat. Des rumeurs parlent également, d'y rattacher Beaulieu, Beynat et Meyssac, soit 24000 habitants au total sur ce vaste territoire !

J'ai parfois l'impression d'être le modeste capitaine d'un navire à la dérive ! Aujourd'hui, nous naviguons tous à vue, y compris au sommet de l'Etat !

Il faut tout de même reprendre courage !
Après la pluie, vient le beau temps !

Je vous donne donc rendez-vous le 10 janvier 2015 pour plus de détails …
En attendant de vous retrouver, je vous souhaite à tous de passer de Bonnes Fêtes de fin d'année !
A l'année prochaine !

Le Maire, Jean PESTOURIE

Contacter la Mairie

Courrier : Mairie – Le Bourg 19430 CAMPS ST-MATHURIN
Tel : 05.55.28.50.32 – Fax : 05.55.28.08.59
Mail : mairie.camps@wanadoo.fr

Secrétariat de Mairie de Camps Saint Mathurin :
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Samedi (les semaines impaires du calendrier) de 9 h à 11h

Le Conseil Municipal, les commissions communales et les délégations intercommunales

Comme vous le savez, un nouveau Conseil Municipal a pris ses fonctions, le 28 Mars 2014.

Depuis cette date, le Conseil Municipal se constitue comme suit :

M. Jean Pestourie, Maire
M. René Bitarelle, 1er Adjoint
Mme Marinette Salavert, 2ème Adjoint
M. Raymond Monfreux, 3ème Adjoint
Mme Annie Chassagne, Conseillère municipale
M. Michel Cros, Conseiller municipal
M. Patrick Deprez, Conseiller municipal
M. Francis Martinie, Conseiller municipal
M. Claude Pradayrol, Conseiller municipal
M. Louis Vergne, Conseiller municipal
M. Michel Vert, Conseiller municipal.

La Commune dispose de 5 commissions communales. Le Maire est président de droit de toutes ces commissions. Cependant, le nom du responsable de chaque commission est cité en premier.

Commission de la voirie et des réseaux : M. René Bitarelle, M. Michel Cros, M. Francis Martinie, M. Claude Pradayrol, M. Louis Vergne, M. Michel Vert.

Commission du patrimoine bâti et non bâti : M. Raymond Monfreux, Mme Annie Chassagne, M. Michel Cros, M. Patrick Deprez, Mme Marinette Salavert, M. Louis Vergne.

Commission du cadre de vie, des affaires sociales, du tourisme et de la communication : Mme Marinette Salavert, Mme Annie Chassagne, M. Michel Cros, M. Patrick Deprez, M. Francis Martinie, M. Michel Vert.

Commission des finances et du personnel communal : M. Jean Pestourie, M. René Bitarelle, Mme

Marinette Salavert, M. Raymond Monfreux, Mme Annie Chassagne, M. Louis Vergne, M. Michel Vert.

***Commission d'appel d'offres** : M. Jean Pestourie, M. René Bitarelle, Mme Marinette Salavert, M. Raymond Monfreux, M. Michel Cros, M. Francis Martinie, M. Claude Pradayrol.*

***Délégués de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur** : M. Jean Pestourie et M. René Bitarelle.*

***Délégués du SIVOM Mercoeur-Camps** :*
Titulaires : M. Jean Pestourie, Mme Marinette Salavert, Mme Annie Chassagne, M. Louis Vergne.
Suppléants : M. René Bitarelle, M. Raymond Monfreux, M. Francis Martinie, M. Claude Pradayrol.

***Délégués du SICRA** :*
Titulaires : M. René Bitarelle (membre du bureau), M. Raymond Monfreux.
Suppléants : M. Jean Pestourie, M. Michel Vert.

***Délégués de l'Instance de Coordination de Gérontologie du Canton de Mercoeur** : Mme Marinette Salavert (titulaire), M. Patrick Deprez (suppléant).*

La Commission Communale des Impôts Directs

Après proposition du Conseil Municipal, la Direction Départementale des Finances Publiques a retenu 6 commissaires titulaires pour la commission communale des impôts directs, qui est consultée pour la taxe foncière, la taxe d'habitation et les cotisations foncières des entreprises.

La nouvelle commission est composée de Mme Claudine Capelle, M. Charles Finel, M. Régis Laurent, M. Jean-Marc Padirac, M. Daniel Riol, M. Michel Vert.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, la Commune dispose d'un CCAS pour pallier aux difficultés rencontrées par ses administrés. Ce CCAS est consulté en fonction des demandes des usagers, au cas par cas. Il est composé du Maire, de 4 conseillers municipaux élus en son sein, et de 4 personnes de la Commune nommés par le Maire, en fonction de leur représentativité à une association ou à une catégorie sociale de la population. Le Conseil d'Administration du CCAS est composé des membres suivants : M. Jean Pestourie (Président), M. Bernard Alrivie, M. Serge Bac, Mme Danièle Briges, Mme Annie Chassagne, M. Patrick Deprez, M. Raymond Monfreux, Mme Marinette Salavert, Mme Raymonde Vert.

Tarification Eau et Assainissement

Concernant la tarification du réseau d'eau potable et d'assainissement, le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour l'année à venir, les taux déjà en vigueur en 2014.

Aides communales

En 2014, 3 735,00 € d'aides communales ont été attribuées. Elles ont été réparties comme suit :
- 2 000,00 € pour l'amélioration du cadre de vie, soit 5 dossiers.
- 1 600,00 € pour l'économie d'énergie, soit 4 dossiers.
- 135,00 € pour l'aide aux voyages scolaires soit 3 dossiers.

Mouvement du Personnel Communal

Après 3 années de congé parental d'éducation, Mme Sandrine Valeyrie-Gendre a repris ses fonctions d'Adjoint d'Animation 1ère classe pour la Commune depuis le 1er novembre. Elle est donc de nouveau en charge du camping municipal, des activités touristiques et culturelles de la Commune, et reste à la disposition des associations pour les conseiller et les aider dans leurs démarches administratives.

Taux des contributions directes

Les Taux demeurent inchangés cette année encore.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par le CM	Produit voté
Taxe d'habitation	226 300 €	**11.57 %**	26 183 €
Taxe foncière – propriétés bâties	686 000 €	**9.20 %**	63 112 €
Taxe foncière – propriétés non bâties	27 800 €	**24.52. %**	6 817 €
Cotisation Foncière Entreprise	584 500 €	**29.06 %**	169 856 €
TOTAL			**265 968 €**

Travaux de voirie, Année 2014

Pour l'année 2014, l'entreprise SIORAT a été retenue pour exécuter les travaux suivants :

Revêtement Tricouche :

- *Chemin Rural dans le village de Thalamet*
- *Chemin Rural de La Maisonneuve*
- *Chemin Rural du Mas St Géraud (du Fossat au Mas St Géraud)*
- *Chemin Rural du Castagnié*
- *Réparation partielle entre la RD13 et Pruns*

La totalité de ses travaux représente un coût de 70 647,55 € HT, soit 84 777,06 € TTC.

Dans le cadre de sa dotation de voirie 2014/2019, le Conseil Général de la Corrèze a mis en place une nouvelle formule de dotation aux communes. Les communes ne bénéficiant pas de la dotation de solidarité rurale ni d'une pondération fiscale ne sont plus éligibles à cette dotation. Ainsi, la Commune de Camps St Mathurin n'est plus éligible en raison de ces nouveaux critères d'attribution.

Travaux d'investissements 2014

- Etude hydrogéologique et sondage sur Terrain par M. Fabre J-Paul hydrogéologue et M. Gonzales Sébastien pour le projet du cimetière de Belpeuch, pour un montant de 1 606.00 € TTC.
- Travaux de maçonnerie sur une cheminée de la toiture de l'école par la SARL Couverture de la Cère pour un montant de 2 040.00 € TTC.
- Réalisation d'un caveau communal de 6 places au cimetière de St Mathurin par la SARL Estrade pour un montant de 1 987.00 € TTC.
- Réparation du système électrique et motorisé des cloches de l'église de Belpeuch par la SARL Brouillet et Fils pour un montant de 1596.00 € TTC.
- Reprise de l'étanchéité de la toiture de l'Hôtel-Restaurant du Lac (côté cheminée de la grande salle) par la SARL Couverture de la Cère pour un montant de 7 369.50 € HT, soit 8 843.40 € TTC.
- Aménagement d'accessibilité au Pavillon Communal n°2 par la SAS Tereva pour un montant de 181.82 € TTC.
- Construction d'une pergola à l'Hôtel-Restaurant du Lac par la SA Gedimat Flamary pour un montant de 2 710.47 € HT soit 3 252.56 € TTC.
- Empierrement de la piste forestière de Thalamet par M. Gonzales Sébastien pour un montant de 2 976.00 € TTC.
- Elargissement du Chemin Rural de Nègrevergne effectué par M. Mazé Roger, géomètre pour 840.00 € TTC.
- Empierrement des pistes forestières réalisées en 2013 par la SARL Foretnègre pour un montant de 25 440.12 € TTC.

Hôtel-Restaurant du Lac

Des travaux d'aménagement de la cuisine et de mise aux normes sont prévus. Un bureau d'étude a été choisi pour finaliser ce projet.

Maître-Autel de l'Eglise de St Mathurin

La restauration du maître-autel de l'église de St Mathurin a été étudiée par la Commune en partenariat avec la Conservatrice des antiquités et objets d'art de la Corrèze. L'atelier Langlois a été retenu pour la réalisation de cette restauration pour un montant de 4 870,00 € HT, soit 5 844,00 € TTC. Une subvention du Conseil Général au titre du patrimoine mobilier non inscrit aux monuments historiques, à hauteur de 60 % du montant HT, vient de nous être accordée, soit une aide financière de 2 922,00 €. Cette restauration sera donc réalisée courant 2015.

Dans le cadre de l'octroiement de cette subvention, la Commune s'est engagée auprès du Conseil Général en signant une charte de valorisation du patrimoine pour 5 ans en organisant des manifestations à proximité de l'église de St Mathurin. Trois animations annuelles ont été retenues : la Fête de St Mathurin (8 Mai), la participation aux Journées du Patrimoine (19 et 20 Septembre) et la Randonnée ludique « Randoland » qui traverse le Bourg de St Mathurin.

Autres Acquisitions 2014

- Panneaux de voirie auprès de Kgmat Collectivité pour un montant de 556.15 € TCC.
- Souffleur Stihl auprès de la SARL Jouvenel pour un montant de 670.00 € TTC.
- Isoloir aux normes d'accessibilité pour personnes handicapées auprès de Reboul Equipements pour un montant de 287.76 € TTC.
- Remplacement des matelas des mini-chalets, inchangés depuis l'ouverture en 1990, auprès de Lantin Sud Equipement pour 981.83 € HT, soit 1 178.32 € TTC.
-Acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour faire face aux besoins de nettoyage du linge fourni dans les chalets auprès de la SARL Chirac Electricité pour 629.17 € et 337.50 € HT, soit 755.00 € et 405.00 € TTC.

Elagage sur le Site de Belpeuch

M. Bruno Taquet a tout récemment réalisé des travaux d'élagage des arbres sur le site de Belpeuch. Le résultat met en valeur ce site incontournable de notre Commune.

Aménagement d'un Logement dans l'ancienne Mairie-Annexe de St Mathurin

La municipalité souhaite réaménager les anciens locaux de la Maire-Annexe en un logement d'habitation. La maîtrise d'œuvre des travaux du projet d'aménagement est confiée au Bureau d'Etudes en Bâtiment Guittard Olivier pour un montant de 8,5 % du coût HT des travaux estimés à ce jour à 45 000 € HT, soit un coût de 3 825 €.

Projet du Nouveau Cimetière

Au vu de la capacité très réduite des cimetières de Camps et de St Mathurin, le projet de création d'un nouveau cimetière sur le site de Belpeuch suit son cours.

L'agence Corrèze Ingénierie a été sollicitée pour une étude d'aménagement de ce cimetière. Elle propose un changement de parcelles d'implantation pour une parcelle convenant d'avantage au projet.

Ouverture de la Pêche à l'Etang du Moulin

L'ouverture de la Pêche à l'étang du Moulin aura lieu, tout comme l'année précédente à la date d'ouverture officielle de la pêche à la truite soit le samedi 14 mars 2015, la saison se terminant au 20 septembre 2015.

Les cartes communales de pêche seront disponibles à la vente à la Mairie, dès le 02 Mars 2015. Nous vous rappelons que le nombre de prises est limité à 6 par jour pour les truites.

Une évolution des tarifs a été votée pour cette nouvelle saison, afin de prendre en compte le coût des lâchers effectués à plusieurs reprises durant toute la période de pêche. La dernière tarification fait suite à la demande de nombreux résidents estivaux des alentours.

Carte annuelle Adulte : 30 €/an
Carte annuelle Enfant (12-16 ans) : 5 €/an
Carte journalière : 5€
Carte à la semaine : 15 € (7 jours consécutifs).

Transfert de la Compétence « Promotion du Tourisme » à la Communauté de Communes

Face à l'évolution des comportements touristiques (augmentation des supports numériques, évolution des métiers du tourisme ne se limitant pas à l'accueil physique...), à l'explosion des budgets des Offices de Tourisme dans un contexte budgétaire tendu et aux limites du fonctionnement actuel des 5 Offices de Tourisme du Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne, les élus du territoire souhaitent revoir l'organisation et la promotion touristique dans une logique de destination unique visible à l'échelle nationale voire internationale : la Vallée de la Dordogne.

Pour ce faire, les 6 communautés de communes du Pays de la Vallée de la Dordogne Corrézienne s'accordent pour disposer à court terme d'un Office de Tourisme unique et commun avec celui du nord du Lot. Ce projet nécessite :
- l'exercice de la compétence "Promotion du Tourisme" sur l'ensemble des communautés de communes du Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- Une harmonisation des moyens par l'instauration de la taxe de séjour de façon uniforme sur le territoire.

Ainsi, par délibération en date du 09/10/2014, la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur a proposé une modification statutaire. Notre Communauté de Communes étant la seule à ne pas disposer de ces compétences, la modification statutaire porte sur le transfert de la compétence "Promotion du Tourisme" à la Communauté de Communes qui l'exercerait dès la signature de l'arrêté Préfectoral, si les conseils municipaux approuvent majoritairement ce projet. Le Conseil Municipal a donc voté le transfert de compétence proposé comme suit :
- « Promotion du Tourisme » par la création d'un Office de Tourisme unique,
- Perception de la Taxe de Séjour à compter de l'exercice 2015.

Taxe de Séjour Touristique de la Communauté de Communes

La taxe de séjour sera donc mise en place dès 2015 pour tous les hébergements touristiques, qu'il s'agisse de professionnels ou de particuliers. Cette taxe concernera de manière uniforme tout le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur et s'appliquera aux hébergeurs suivants : hôtels, campings, résidences de tourisme, gîtes ruraux, gîtes d'étape, gîtes indépendants, gîtes à la ferme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, ou hébergements insolites…

Elle sera donc collectée par la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur, selon une tarification établie en fonction du type d'hébergement proposé et du classement qui le catégorise. Tous les hébergements touristiques sont concernés, de celui ne bénéficiant pas de classement à celui disposant de critères 1à 5 étoiles, épis, ou clés, …

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes fixera prochainement la tarification retenue en fonction du type d'hébergements, et les dates de versement de la taxe pour les logeurs.

Par décret, en attente de promulgation pour janvier 2015, la tarification s'échelonne de 0,20 € (minimum) à 2.25 € (maximum) par nuitée et par personne, en fonction de la nature et de la qualité de l'hébergement. La taxe de séjour touristique est perçue à la nuitée et par personne, avec une nouveauté, l'exonération de la taxe pour tous les mineurs.

Les hébergeurs ont un rôle d'intermédiaire dans le cadre du recouvrement de la taxe et sont soumis à un certain nombre d'engagements :
- Afficher les tarifs de la taxe de séjour,
- Faire figurer cette taxe sur la facture remise au client,
- Percevoir la taxe de séjour auprès des personnes assujetties,
- Tenir à jour et conserver un registre mentionnant la date, le nombre de personnes ayant séjourné chez le logeur, le nombre de nuitées et le montant de la taxe perçue,
- Verser le montant perçu à la date d'expiration de la période fixée auprès du Trésor Public, accompagné d'une déclaration indiquant le montant total de la taxe perçue et d'un état récapitulatif (copie du registre du logeur).

Recensement de la Population 2015

*Cette année, le recensement se déroule sur notre Commune ! Il a lieu du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.*
Le recensement, c'est utile à tous.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements… En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple.

L'agent recenseur recruté par la commune, en la personne de Mme Marie-Pierre Capel, se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, comme précédemment, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne soient comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel. Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Téléthon 2014

Le Comité d'Organisation du Téléthon pour le Canton de Mercoeur tient à remercier l'ensemble des partenaires, commerçants, restaurateurs, associations et bénévoles ayant contribué une fois encore au succès de cette manifestation qui s'est déroulée sur deux jours mais qui a nécessité plusieurs semaines de préparation.

M. Armand Mourhina, Président de l'association Centre Formation Culture et Gastronomie a donc clôturé les comptes de cette manifestation avec un bénéfice de 7 598 €.

Un grand merci à tous pour votre généreuse participation !!

Repas du Téléthon 2014 à la salle des fêtes de Camps

Etat-Civil 2014

	1914	1964	2014
Naissances	11 + 6 *	3 + 0 *	1
Mariages	0 + 0*	4 + 1 *	1
Décès	2 + 6 *	5 + 1 *	3

* St Mathurin * St Mathurin

Elle est arrivée en 2014 :

- Léna BADOU LAJARRIGE au « Quié »

Ils nous ont quittés en 2014 :

- Marie-Antoinette ALRIVIE (née DAMPEYROUX) à « Lapeyre »
- Yvette CARLAT (née PIERRE) à « Thalamet »
- Robert MONFREUX au « Mas St Géraud »
- Noël ROCH au « Bourg de Camps ».

Les nouveaux habitants

La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Camps St Mathurin :

- M. et Mme Mickaël BLANCHARD et leurs enfants, au « Treil »
- Mlle Lysiane COUSTEIX et M. Alexis DROUET à « Lherm »
- M. David FINEL à « Font de Bournat »
- M. et Mme Dominique JARASSIER au « Bourg de Camps », résidant désormais à l'année sur la commune
- Melle Lucie MAIX et M. Pierre PLAZANET, au « Bourg de Camps »
- Mme Stéphanie PAQUIN au « Treil »
- Melle Anne-Laure POCHIET au « Vidal »
- Mme Viviane POIRIER au « Bourg de St Mathurin »
- Mme Cathy RENARD au « Quié »
- M. Pierre WATTEAU, au « Bourg de Camps ».

Projet Eolien

Une visite d'un parc éolien en fonctionnement a été proposée aux locataires et propriétaires de résidences principales et secondaires de la Commune par la société EOLFI, le 26 juin dernier. Le compte-rendu de la réunion du 23 juillet 2014 qui s'est déroulée à la Mairie est consultable au secrétariat de Mairie.

Rappel sur le Défibrillateur

Un Défibrillateur est en service sous le hall d'entrée de la Salle des Fêtes au Bourg de Camps, donc aisément accessible en cas de besoin. Nous rappelons à votre attention, l'importance de cet équipement qui peut servir à sauver des vies. Toutefois, il ne dispense pas d'appeler aussitôt les secours par tout moyen à sa disposition, face à une urgence. Pour rappel, les numéros d'urgence :

15 : SAMU
17 : GENDARMERIE
18 : POMPIERS
112 : NUMERO D'URGENCE EUROPEEN

Point Lecture

Le Point Lecture est ouvert tous les mercredis après-midis de 14h30 à 16h00 et les samedis matins de 9h30 à 11h00. Il est également accessible pour les enfants de l'école de Camps, dans le cadre du temps consacré aux activités périscolaires, tous les mardis de 15h45 à 16h30.

Si vous recherchez un ouvrage spécifique, une nouveauté littéraire, ou de la documentation sur un thème en particulier, il vous suffit de prendre contact avec le Point Lecture aux horaires d'ouverture, ou avec Sandrine à la Mairie, afin d'effectuer les recherches de disponibilités auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze.

Une navette de la BDP se déplace une fois par mois jusqu'à notre Point Lecture pour déposer les réservations qui lui sont parvenues. Ce service est totalement gratuit et concerne tout support documentaire (livre, audio et vidéo). Il permet également de renouveler plus fréquemment le fonds disponible pour les lecteurs, que lors du passage du Bibliobus.

Cette année encore, le Point Lecture a participé au Festival Coquelicontes, tout en faisant évoluer la formule. En effet, le spectacle était ouvert au public mais il a également été proposé aux écoles environnantes. C'est avec un réel plaisir que les enfants des écoles de Sexcles, Goulles, Mercoeur, La Chapelle St Géraud et Camps sont partis à l'aventure et à la découverte de l'univers de Laurent Daycard. Le public attentif n'a pas hésité à participer et a pleinement savouré cette agréable matinée.

Aussi, la Commune et le Point Lecture réitèrent leur inscription pour le Festival Coquelicontes 2015 en partenariat avec le Foyer Rural. Le choix du conteur n'est pas encore défini à ce jour mais il s'agira d'un spectacle tout public, ouvert à tous et aux écoles du Canton

Une nouvelle Association : Les Ex de l'A.S. Camps St-Mathurin

En juin 2014 est née une association composée d'anciens joueurs de football de l'A.S. Camps St-Mathurin (de 1976 à 1988), qui a pour but de fédérer des initiatives individuelles sous le signe de l'échange et de la convivialité.

L'activité de l'association se déroulera autour de rencontres avec une animation culturelle, patrimoniale, sportive,… agrémentée d'un buffet. Le champ d'intervention aura lieu essentiellement sur la commune et pourra concerner un public autre que les membres actuels de l'association.

C'est avec succès, qu'une journée retrouvaille d'anciens joueurs et leurs compagnes a eu lieu en juin dernier, avec de nombreux souvenirs échangés autour d'un buffet suivi d'une randonnée et d'une partie de pétanque.

Compositon du Bureau de l'Association
Président : M. Daniel Coudert
Vice-Président : M. Dominique Favarcq
Vice-Président : M. Guy Bitarelle
Secrétaire : M. Jean-Pierre Briges
Trésorier : M. Gilbert Bac

Cérémonie du 11 Novembre

A l'occasion du centenaire de la 1ère Guerre Mondiale, de nombreuses personnes de la Commune se sont retrouvées pour la cérémonie au monument aux morts. Les participants se sont ensuite retrouvés à la salle des fêtes afin de découvrir une exposition sur la Grande Guerre préparée par les enfants de l'école et M. Jean-Pierre Briges. Les enfants avaient effectué de nombreuses recherches et retrouvé des documents authentiques, grâce à leurs familles respectives. M. Briges a souligné l'impact de la mobilisation de 1914 sur notre petite commune, en se référant à des recherches historiques.

Cérémonie au Monument aux Morts

Exposition sur le Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale

Une partie des recherches effectuées par les Enfants de l'Ecole

La Mobilisation des Soldats sur Camps et St Mathurin

Moments Choisis 2014

« Contes sur le Chemin » par L. Daycard, Coquelicontes, le 14 mai

Festival des Gorges Hurlantes, le 14 juin

Le Mai des Elus, le 12 juillet

Rentrée des Classes sous le soleil, le 2 septembre

Fête de Noël des Ecoles du RPI, le 14 décembre

Môm en Fête à l'étang du Moulin, le 20 juillet

Installation ensoleillée pour le Cinéma en plein air, le 3 août

Animation Pêche à l'étang du Moulin, les mardis en août

Randonnée du Téléthon à St Mathurin, le 6 décembre

Repas annuel des Aînés, le 13 décembre

Manifestations à Venir en 2015

- Cérémonie des Vœux : le 10 Janvier

A 20 heures à la Salle des Fêtes

- Quine des associations : le 24 Janvier

Organisée par le Foyer Rural, la Société de Chasse et le Club des Amis du Rocher du Peintre. A la Salle des Fêtes, à 20h30. Le ramassage des lots se fera dans chaque maison, le samedi matin.

- Projection Cinéma : le 22 Février

Organisée par la Commune, programmation non définie

- Soirée Trans Hurlantes : le 14 Mars

Organisé par le Foyer Rural, programmation en cours d'élaboration.

- Repas de l'Association des Parents d'Elèves du RPI : le 25 Avril

Organisé par l'association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur-Camps pour financer les activités des écoles.

- Thé Dansant : le 3 Mai

Organisé par Familles Rurales du Canton de Mercoeur

- Fête de Saint Mathurin : le 8 Mai

Commémoration du 8 Mai 1945
Messe à l'Eglise de Saint-Mathurin
Dépôt de la Gerbe aux monuments aux Morts
Apéritif offert par la Municipalité dans la cour de l'école
Grillades proposées par le Foyer Rural

- Spectacle Coquelicontes : entre le 19 et 31 mai

Organisé en partenariat entre la Commune et le Foyer Rural, le Point Lecture et la BDP de la Corrèze. Cette année le spectacle sera ouvert au public et aux écoles du canton afin que chaque enfant puisse découvrir l'univers du conte.

- Festival des Gorges Hurlantes n° 10 : le 13 Juin

Organisé par le Foyer Rural, à la Salle des Fêtes, à partir de 21h. Concert semi-plein air.

- Kermesse des Ecoles du RPI : le 28 Juin

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur - Camps, rendez-vous incontournable pour fêter la fin de l'année scolaire avec de nombreux jeux.

- Soirée Feu d'Artifice à l'Etang du Moulin : le 13 Juillet

Feu d'Artifice au-dessus de l'étang du Moulin vers 22h30

- Fête Votive de Camps : le 18 Juillet

Concours de Pêche à l'étang du Moulin, à partir de 7h30
Concours de Pétanque à l'étang du Moulin, à partir de 14h

- Fête de la Nature - Môm en Fête : le 19 Juillet

Organisée par le Foyer Rural avec des animations gratuites pour tous, activités autour de la nature et spectacle durant toute la journée, à l'étang du Moulin.

- Atelier Danse tous les Mercredis Soirs (d'Octobre à Juin)

Organisé par Familles Rurales du Canton de Mercoeur.
Tous les amateurs de danse se retrouvent à la salle des fêtes dans une ambiance conviviale.

- Soirée Cinéma en plein air en Août

Organisée par la Commune, programmation non définie.

Petit mémo des Associations

Bienvenue à la nouvelle association !

Les Ex de l'AS Camps St-Mathurin

Président : M. COUDERT Daniel
Tel : 04.71.63.66.95

Les autres associations de la Commune continuent de proposer également de nombreuses animations tout au long de l'année.

Foyer Rural de Camps

Président : M. BAC Serge
Tel : 05.55.91.51.28

Société Communale de Chasse

Président : M. MONFREUX Vincent
Tel : 06.25.55.54.18

Club des Aînés " Les Amis du Rocher du Peintre "

Présidente : Mme BRIGES Danièle
Tel : 05.55.28.52.41

Association des Anciens Combattants

Président : M. NAUDET André
Tel : 05.55.28.72.91

Association Lung-Ta et Association Exaintriek

Président : M. MEERKERK Gérard
Tel : 05.55.91.05.56

Association Centre de Formation Culture et Gastronomie

Président : M. MOURINHA Armand
Tel : 06.13.14.41.80 – www.cuisiner-son-futur.fr

Comité régional de Tourisme Equestre

Président : M. SEGOL Guy
Tel : 05.55.28.50.09

D'autres associations n'ayant pas leur siège sur la Commune, ont également établi un partenariat privilégié avec Camps St Mathurin :

Association des Parents d'élèves du RPI Mercoeur-Camps

Présidente : Mme JAMMET Lydie
Tel : 05.55.91.28.83

Familles Rurales du Canton de Mercoeur

Présidente : Mme GRENIER Danielle
Tel : 05.55.28.52.09

Association Touristique des Gorges de la Cère

Président : M. BRIGES Jean-Pierre
Tel : 05.55.28.52.41

Invitation à la Population

Le Maire et son Conseil Municipal
sont heureux de vous inviter
à participer au Vin d'Honneur
qui sera servi
à l'occasion de la Nouvelle Année :

Le Samedi 10 Janvier 2015
à 20 heures
à la Salle des Fêtes de Camps.